



Comment puis-je faire un don à l'association Théâtre Tangente Vardar

Notre association, reconnue d'utilité publique, est habilitée à émettre des reçus fiscaux. Si vous payez l'impôt sur le revenu, vous pourrez déduire de cet impôt 66% de votre don, dans la limite de 20% du revenu imposable (CGI art.200-1)

Ainsi à titre d'exemple :

Votre don	Réduction d'impôt	Cela ne vous coûte que
20 €	13,20 €	6,80 €
50 €	33 €	17 €
100 €	66 €	34 €
300 €	198	102€

Un reçu fiscal vous sera adressé afin de le joindre à votre prochaine déclaration d'impôt. Si vous versez un don avant le 31 décembre 2017, ce reçu fiscal sera à joindre à votre déclaration de revenus portant sur l'année 2019

Bulletin à nous retourner à l'adresse : **Théâtre Tangente Vardar**, 6 rue Riauvaux
55210 Lachaussée

M. Mme : Adresse :

CP : Ville :

Tél : email :



Je soutiens les activités de l'association Théâtre Tangente Vardar en faisant un don d'un montant

de : € Somme en toutes lettres :

Chèque de don à libeller à l'ordre de « Théâtre Tangente Vardar ».

Ces informations peuvent être consultées sur www.mecanat.culture.gouv.fr